

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ

Eau : le choix d'une Délégation de service public n'est pas unanime

Pour treize communes du périmètre stéphanois, le service de distribution de l'eau potable sera délégué à une entreprise privée le 1^{er} octobre 2022. Ce choix, voté lors du conseil métropolitain de jeudi, ne convainc ni les élus de gauche ni un collectif associatif baptisé Eau citoyenne-Bien commun.

Il s'appelle Eau citoyenne-Bien commun. Ce collectif initié récemment par deux associations, Eau et services publics et Citoyennes et citoyens libres de la Loire, a organisé une conférence de presse deux jours avant le conseil métropolitain et adressé une lettre ouverte aux élus. Le motif de son mécontentement : les changements à venir concernant les modes de gestion du service de l'eau sur la métropole, destinés à les uniformiser (lire notre édition de vendredi 29 janvier).

Et ce n'est pas le fait que ceux des eaux brutes et des eaux usées soient voués à devenir publics, gérés par des régions métropolitaines, qui les dérange, mais le choix de la Délégation de service public (DSP) concernant la distribution d'eau potable sur treize communes (1) dépendant de la station de potabilisation de Solauré.

Pour rappel, les contrats de DSP actuels de ces communes, que les délégataires soient la Stéphanoise des eaux, Aquather, Cholton ou Veolia, arrivent à échéance en 2022. Gaël Perdriau, président, a donc « demandé à un bureau d'études indépendant de comparer les différents modes de gestion », qui conclut que la DSP est le mode de gestion « le plus approprié ».

Un rapport « trop limité pour trancher »

Une conclusion qui ne plaît pas aux maires des trois communes (Saint-Jean-Bonnefonds, Sorbiers

et La Talaudière) sous le régime de la régie publique. Elle ne plaît pas non plus au collectif Eau citoyenne-Bien commun. « Nous jugeons que ce rapport est trop limité pour trancher. Il est incomplet et n'étudie que l'aspect financier », explique Hélène Vialleton, représentante d'Eau et services publics et membre du collectif.

Ses arguments ont été repris lors du conseil métropolitain de jeudi par les élus de gauche Pierrick Courbon et Isabelle Dumestre et l'écologiste Jean Duverger. Gaël Perdriau, président (LR), en a profité pour souligner la « position politique » de ce collectif, puisque « l'un des responsables (Philippe Huyard, NDLR) a été candidat aux élections régionales de 2015 sur une liste Écologie/Front de gauche et l'autre (Hélène Vialleton, NDLR) est membre des Jeunesses communistes ».

Une tarification sociale demandée en faveur des foyers défavorisés

À Jean Duverger qui demandait une tarification sociale, en faveur des foyers défavorisés, Bernard Bonnet, vice-président chargé de l'eau, a assuré que « ce sera compliqué à mettre en place mais nous allons y travailler ». Quant à Pierrick Courbon, il soulignait qu'avec une régie, « il n'y a pas d'actionnaires à rémunérer ».

Pour rassurer quant à la qualité de service d'un délégataire, Bernard Bonnet promettait « une DSP bien surveillée, avec un comité de suivi des élus en contact direct avec le délégataire ». Et de rappeler : « Le délégataire, on peut lui mettre des pénalités si ça ne va pas ».

Mélina RIGOT et Pascale BIGAY

(1) Saint-Étienne, Villars, Roche-la-Molière, Saint-Genest-Lerpt, Sorbiers, La Talaudière, Saint-Jean-Bonnefonds, Fontanès, La Gimond, Saint-Héand, La Tour-en-Jarez, Saint-Priest-en-Jarez, L'Étrat.



Actuellement, l'eau potable de 88 % des habitants de treize communes est fournie grâce à une Délégation de service public. Photo d'illustration Progrès/Philippe TRIAS

Pour Gaël Perdriau, la concertation a eu lieu

Ce que réclamaient surtout le collectif Eau citoyenne-Bien commun et plusieurs élus, c'est une concertation, pour laisser s'exprimer les conseils municipaux des communes concernées mais aussi leurs habitants. Pour Gaël Perdriau, cette concertation a eu lieu : « Le Comité technique paritaire de Saint-Étienne Métropole, la commission eau et surtout la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) sont favorables. Le bureau réunissant tous les maires de la métropole également, à 95 % ». Hervé Reynaud, premier vice-président, a d'ailleurs signalé que « la CCSPL est une instance réunissant dix associations de consommateurs et six élus ».

Gaël Perdriau a rappelé qu'en 2013, son prédécesseur (Maurice Vincent) avait eu « la possibilité de mettre fin au contrat avec la Stéphanoise des eaux, dès 2017 ». L'adjoint communiste chargé de ces questions,

« Alain Pecel, avait déclaré que ce dossier était beaucoup trop technique et complexe pour le livrer à un référendum. Il avait été suivi par le maire de l'époque, qui avait décidé de prolonger le contrat de DSP de cinq ans, alors qu'il avait fait campagne à plusieurs reprises pour un retour en régie publique du service de l'eau ». Quant au report du vote prévu jeudi, requis par le collectif comme par les mêmes élus, Bernard Bonnet expliquait : « On a un délai très contraint avant le début du contrat (1^{er} octobre 2022) ». D'ici là, un appel d'offres sera lancé pour désigner le futur délégataire et « les entreprises devront visiter nos infrastructures pour pouvoir candidater ». Jeudi, la délibération a finalement été votée par 85 élus. 21 étaient contre et 7 se sont abstenus.

M. R.